

Le handicap rare

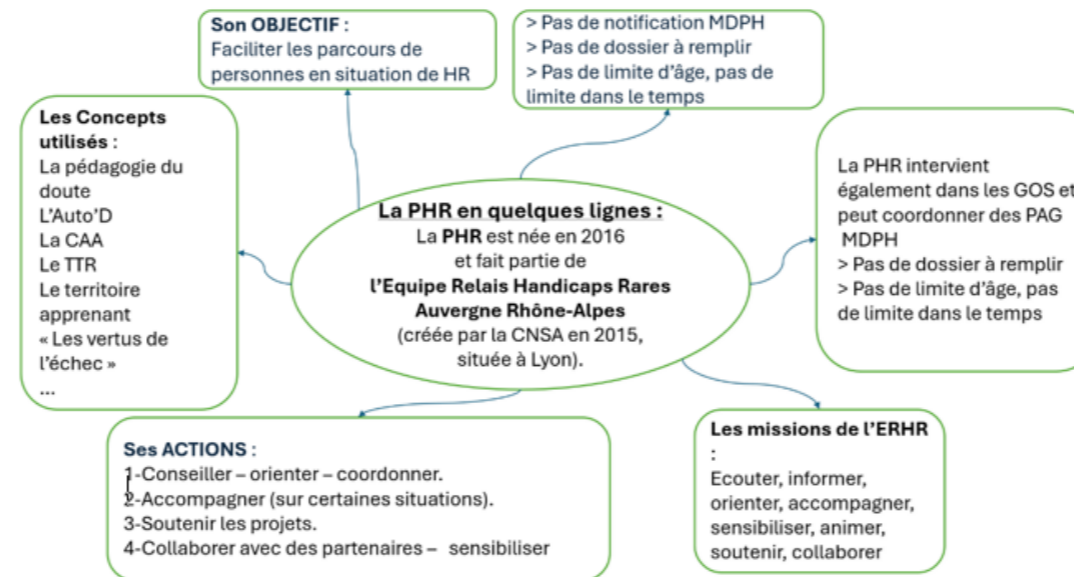
Combinaison de 3 types de rareté



Selon l'article D.312-194 de la loi du 2 janvier 2002, sont atteints d'un handicap rare les personnes présentant l'une des configurations de déficiences ou de troubles associés relevant de l'une des catégories suivantes :

- L'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ;
- L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;
- L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;
- Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience ;
- L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :
 - Une affection mitochondriale ;
 - Une affection du métabolisme ;
 - Une affection évolutive du système nerveux ;
 - Une épilepsie sévère.

Les situations complexes ne sont pas la simple addition de déficiences :
1 déficience + 1 déficience = handicap x6



Qui peut solliciter les plateformes handicaps Rares ?

→ Les personnes en situation de handicaps rares, familles, associations, Établissement social et médico-social, Maisons départementales des personnes handicapées, acteurs du soin, de la solidarité et du social.

La Plateforme Handicaps Rares Auvergne-Sud

Notre vocation et nos objectifs

La Plateforme Handicaps Rares Sud a pour vocation d'améliorer la qualité, la continuité des parcours de vie des personnes atteintes de handicap rare, quelque soient les déficiences.

Il s'agit d'une structure pluridisciplinaire permettant à ces personnes et leurs proches aidants de trouver des éléments de réponse, de l'aide, des soutiens, des compétences différentes, et leur donner les moyens pour les maintenir dans leur parcours de vie ou adopter le mode de vie qui leur convient.

Elle assure le lien entre les différents partenaires, au plus près du domicile des personnes accompagnées.

Nos missions

Evaluer les situations de handicap rare

Soutenir des projets d'accompagnement **orienter** les personnes vers le(s) bon(s) interlocuteur(s).

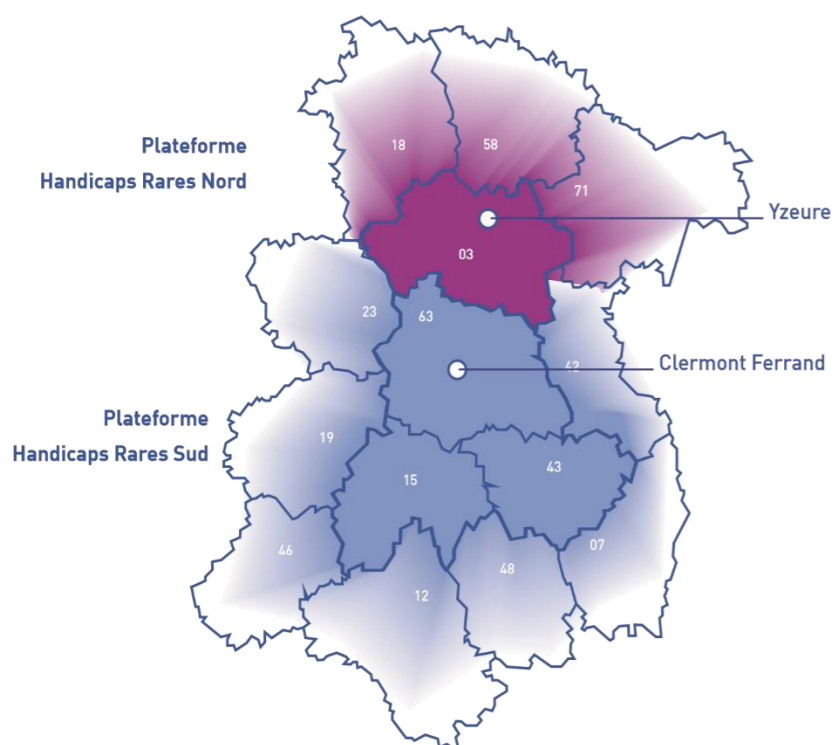
Nos prestations

Intervention extérieure : conseil et accompagnement dans le milieu de vie, aide et soutien aux aidants.

Accueil temporaire en hébergement : sur des courtes durées, en fonction des demandes des personnes (répit, urgence, séjours programmés...).

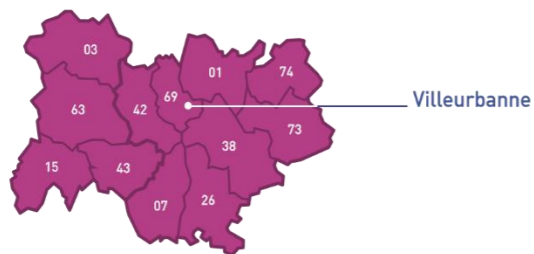
→ Quelles que soient les combinaisons de déficiences **et** de troubles considérés, les personnes et leurs aidants **vivent des situations rares ou exceptionnelles**, qui mettent en tension l'équilibre social et familial, les savoirs et les pratiques professionnelles disponibles là où elles vivent, ainsi que l'organisation et les missions des services polyvalents et des services spécialisés.

ZONES D'INTERVENTION DES PLATEFORMES HANDICAPS RARES AUVERGNE - NORD ET SUD



Les Plateformes Handicaps Rares Auvergne - Nord & Sud travaillent en étroite liaison avec l'Equipe Relais Auvergne Rhône-Alpes :

ERHR AuRA
161 rue du 4 août 1789
69100 Villeurbanne
Tel : 04 37 23 11 30
auvergnerhonealpes@erhr.fr



Plateforme Auvergne - SUD
11 rue VAUCANSON
63100 Clermont-Ferrand

Contact : 06 22 90 24 95

Chef de service : Samuel Feraud-Ha-Pham s.feraud-ha-pham@itinova.org

Coordonnateur de parcours : Laurence Avesque phrauvergnesud@crdv.org
l.avesque@itinova.org



Institutions gestionnaires :

Plateforme Nord : Association Voir Ensemble

Plateforme Sud : Association ITINOVA Activités Sanitaires et Sociales - Santé & Bien-Etre

Plateformes Handicaps Rares Auvergne - Sud

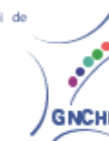
itinova
UN CHEMIN POUR CHACUN



LES PLATEFORMES FONT PARTIE D'UN
DISPOSITIF INNOVANT ET SOUPLE.
ELLES APPORTENT DES REPONSES AUX
BESOINS
DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP RARE
A TOUS LES AGES DE LA VIE

Avec l'appui de

ars
Auvergne Rhône-Alpes



Equipe Relais Handicaps Rares
Auvergne Rhône-Alpes